

URGENCE IMPACT MOUVEMENT DES GILETS JAUNES

Suite aux perturbations de l'activité économique générées par le mouvement des gilets jaunes, notre CCI a mis en place, dès le 23 novembre, un dispositif d'accompagnement des entreprises fragilisées financièrement, grâce à un lien privilégié avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP), l'URSSAF et la DIRECCTE.

Connectez-vous sur www.ardeche.cci.fr pour bénéficier de toutes les informations utiles :

- l'étalement des échéances fiscales et sociales,
- le crédit et le financement de trésorerie,
- le dispositif d'activité partielle,
- l'assurance perte d'exploitation,

Vous pourrez également accéder :

- à un diagnostic pour évaluer vos difficultés,
- au guide complet « Difficultés des entreprises ».

Nos services sont joignables :

- à tout moment par mail : prevention@ardeche.cci.fr,
- au 06 12 65 46 64 du 22 décembre 2018 au 2 janvier 2019
- au 04 75 88 07 07 à partir du 3 janvier 2019.

le 19 décembre 2018